



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

35 | 2007

La Restauration revisitée - Les formes de la protestation - Une histoire de l'Etat

Les mystères de Marseille : secret et sociétés secrètes à Marseille et dans le Vaucluse en 1841

The mysteries of Marseille: secrecy and secret societies in Marseille and in Vaucluse in 1841

Jean-Noël Tardy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/2082>

DOI : 10.4000/rh19.2082

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2007

Pagination : 91-105

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Jean-Noël Tardy, « Les mystères de Marseille : secret et sociétés secrètes à Marseille et dans le Vaucluse en 1841 », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 35 | 2007, mis en ligne le 20 décembre 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/2082> ; DOI : 10.4000/rh19.2082

Tous droits réservés

JEAN-NOËL TARDY

*Les mystères de Marseille : secret et sociétés secrètes
à Marseille et dans le Vaucluse en 1841*

Le début de la décennie 1840 correspond à un moment d'intense ébullition sociale et, pour le régime en place, à une période extrêmement troublée. Dans le déferlement de la contestation antifiscale de l'année 1841, un événement est passé complètement inaperçu de l'opinion parisienne et de la plupart des historiens de la monarchie de Juillet : une tentative de prise d'armes, organisée par des ouvriers marseillais avec le soutien de sociétés secrètes du Vaucluse¹.

Il s'agit donc d'une conspiration, forme d'action politique qui fait l'objet d'un intense questionnement historiographique, accompagné de nouvelles approches de la notion de secret². Les historiens de la III^e République minimisaient les actions clandestines des républicains et dénonçaient les manipulations du pouvoir³. À présent, de nouvelles études s'appliquent à décrire « l'économie du secret », « l'organisation des relations à l'intérieur des groupes minoritaires »⁴. Or ce complot de Marseille, affaire d'une ampleur remarquable quoique occultée, est tout entier placé sous le signe des secrets. Il s'agira donc ici de donner quelques lumières sur l'événement mais également de

1. Jean-Claude Caron le mentionne dans *L'été rouge, chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Paris, Aubier, 2002, p. 21-22. Jonathan Skinner l'évoque à peine dans sa thèse : *Republicanism and royalism : the conflicting traditions of peasant politics in the department of the Vaucluse, 1789-1851*, thesis submitted to the University of Manchester, 1988, p. 344-345. Un mémoire de maîtrise lui donne plus d'importance : Odile Bellot-Singla, *Les carbonari en Vaucluse (1833-1852)*, sous la direction de Christine Peyrard, Université de Provence, 1999, 181 p. On peut signaler qu'en 1867, Émile Zola écrivit, pour *le Messager de Provence*, un feuilleton alimentaire, *Les Mystères de Marseille*, avec pour cadre le Marseille des années 1840 jusqu'aux journées de juin 1848 – dont l'affaire de la Villette est absente.

Les traces les plus importantes de l'affaire reposent dans les archives des ministères avec deux volumineux dossiers de la correspondance du ministère de la Justice, les cartons BB 18 1390 et 1391 aux Archives nationales (Arch. nat.) ; les archives départementales du Vaucluse (Arch. dép. Vaucluse) apportent quelques précisions dans les dossiers 1M 749 et 758 et celles des Bouches-du-Rhône ne contiennent que quelques bribes d'informations sur l'affaire dans le dossier 4M 2373.

2. On peut se reporter à la bibliographie contenue dans Frédéric Monier [dir.], *Complots et conspirations en France du XVIII^e au XX^e siècle*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2003, p. 145-150.

3. Sur la résistance au coup d'État, voir Charles Seignobos, *La Seconde République et le Second Empire (1848-1859)*, tome VI de *L'Histoire de France*, Paris, 1921, p. 155.

4. Bernard Gainot et Pierre Serna [dir.], *Secret et République (1795-1840)*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2004, p. 9.

s'attacher aux modes de production du secret ou plutôt des secrets. Le pluriel s'impose en effet car, dans cette affaire, de nombreux acteurs utilisent le secret et lui donnent des formes et des usages bien différents.

Le secret est une arme de l'État et de ses serviteurs. Dans cette délicate affaire, il est largement utilisé par ses plus hauts représentants, les ministres Duchâtel, Martin du Nord et sans doute Guizot lui-même, auteur, sous la Restauration, d'un ouvrage où il analysait les conspirations comme un indice de mauvaise gestion du gouvernement⁵. Usage du secret d'État certes, mais de manière bien différente selon l'échelon, local ou national, de l'administration ; l'État n'est pas un bloc uniforme et les mesures prises en réponse à cette conspiration de province en sont la parfaite illustration.

On retrouve, bien sûr, les pratiques des sociétés secrètes politiques en lutte contre le pouvoir. Ce type d'organisation est tout à fait fondamental dans une vie politique marquée, depuis 1834, par une réglementation draconienne des organisations de plus de vingt personnes. L'attention portée à cette sociabilité qui ne peut s'afficher permet effectivement de redécouvrir une micro-société populaire, sa vie clandestine, ses réseaux et ses solidarités. Mais le secret n'a pas seulement une fonction protectrice ; il peut être investi de multiples significations par les acteurs. Notre démarche se veut compréhensive, refusant de nier les pratiques mystérieuses de ces sociétés, pour, au contraire, donner l'analyse la plus complète du phénomène.

Afin de restituer à l'événement sa complexité, il faut donc prendre en compte ces stratégies du secret, auxquelles se superpose l'oubli qui a parachevé le travail d'occultation de l'autorité. Pour cela, il nous a semblé préférable de nous attacher dans un premier temps aux faits tels que l'autorité – notre principale source d'information – a pu les percevoir et les instrumentaliser, avant de chercher à restituer les processus qui ont conduit les conspirateurs à l'action.

UNE AFFAIRE D'UNE AMPLEUR INSOUÇONNÉE

Les mystères de Marseille

La position des autorités de la monarchie de Juillet dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse est difficile, et ce dès l'instauration du nouveau régime. Le préfet et le procureur manquent de relais dans l'opinion. Les élites locales sont majoritairement légitimistes. En 1832, le procureur général d'Aix, Borély, en fait l'expérience au moment du débarquement de la duchesse de Berry. Depuis, les légitimistes gardent une profonde aversion

5. François Guizot, *Des conspirations et de la justice politique [1821], suivi de la peine de mort en matière politique*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1984, p. 27.

pour le régime ; certains arment même leur clientèle, sous couvert de sociétés d'escrime, espérant un éventuel soulèvement royaliste.

Quant à l'opinion républicaine, elle est loin d'être absente à Marseille et s'est une première fois organisée dans la Société des Droits de l'Homme, interdite en 1834. À la suite de l'insurrection du 12 mai 1839 à Paris, menée par Blanqui, Barbès et Martin Bernard, les sociétés secrètes républicaines de Marseille avaient été surprises en plein rassemblement par les autorités⁶. Le procès de ces conspirateurs s'était soldé par un désastre pour l'accusation. Les légitimistes qui siégeaient en nombre aux assises ont voté l'acquittement, en partie pour se venger de poursuites entreprises contre une société d'escrime à Avignon, suspectée d'abriter une société secrète carliste. Dès ce moment, les autorités attendent de prendre leur revanche. L'occasion se présente le 23 mars 1841. Le procureur de Marseille est prévenu, sur dénonciation, de l'existence d'un projet d'insurrection pour la nuit même. Le procureur, le préfet, le maire et le général commandant la division militaire décident d'attendre le début d'exécution du complot afin d'en finir avec ces républicains qui les défient depuis deux ans. Il s'agit aussi de créer une situation de crise et de susciter le besoin de sécurité des élites dont le soutien leur fait défaut.

Les lieux de rendez-vous des conjurés sont situés à la périphérie de la cité, principalement à la guinguette du Polonais située à la Villette. Il s'agit d'une zone urbaine mal définie, au nord de la ville, au-delà du boulevard de la Paix. Or, de 1836 à 1841, les notables marseillais ont longuement débattu de l'opportunité de bâtir un nouveau mur d'enceinte afin de délimiter mais aussi de surveiller la ville. Mais le coût de la mesure, son caractère anachronique et fort peu libéral les firent renoncer. À la place on construisit de nouveaux boulevards dont la fonction de délimitation se voulait tout aussi forte⁷. C'est donc au-delà des boulevards, dans cette zone de conquête urbaine en partie en friche, que se retrouvent les conspirateurs. Ce terrain, la nuit, est plongé dans une obscurité quasi complète.

La police se rend sur place, mais de surveillante, elle devient vite surveillée. Les conjurés postés en sentinelle repèrent les agents envoyés pour reconnaître les lieux et les tiennent à distance. Deux commissaires de police notent ainsi dans leur rapport du 25 mars : « Aux angles des maisons, dans les enfoncements les plus obscurs se dressaient des hommes silencieux et immobiles placés évidemment là en sentinelle [...]. Le costume des hommes qui les composaient, leurs allures, les mouvements qu'ils opéraient dans le plus grand silence n'avaient rien de bien rassurant ; à les voir, la plupart déguenillés, coiffés de bonnets, de casquettes et la plupart de mouchoirs qui leur couvraient une partie du visage, dissimulant sous leurs vêtements les armes dont ils étaient porteurs, on devinait aisément qu'ils s'étaient réunis dans le

6. Arch. nat. BB 18 1378.

7. Voir Marcel Roncayolo, *Les Grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines de Marseille*, Paris, Éditions de l'ÉHESS, 1996, 507 p.

but de tenter quelque coupable entreprise»⁸. Justification habile reprenant les descriptions popularisées par Eugène Sue, ou description minutieuse de l'ennemi social? Sûrement les deux. Constatons que le nombre des conspirateurs surprend les agents, d'autant que l'obscurité permet les suppositions les plus exagérées. Ils sont sûrement plusieurs centaines autour de la guinguette, allant et venant pendant plus de deux heures. Mais la peur règne des deux côtés. Les conspirateurs se dispersent progressivement tout en maintenant un semblant d'activité afin de masquer leur retrait.

Le procureur, furieux de l'inaction de la police, juge nécessaire l'intervention de la force armée. Celle-ci a été anticipée et un tiers de la garnison de Marseille est sous les armes dans la cour de la caserne. Il manque un prétexte pour la faire intervenir. Celui-ci survient fort opportunément sous la forme de coups de feu tirés sur un gendarme sur la route de la retraite des conspirateurs. La police, la gendarmerie, la douane et soixante hommes de ligne investissent la guinguette. Le bilan de l'opération policière est assez maigre, bilan justifié par «la certitude que les agents de police ne pouvaient plus rester en surveillance dans cette position isolée sans danger pour leur vie»⁹. Néanmoins, dans la battue opérée dans les environs, 17 personnes sont arrêtées. L'affaire aurait pu se cantonner à ces quelques arrestations. Cependant, si la police a échoué à percer l'obscurité du quartier de la Villette, la justice entend dévoiler l'action de ces républicains qui la narguent depuis plusieurs années.

Enquête, sociétés secrètes et secret d'État

Très vite, l'enquête prend deux directions. Les conspirateurs ont laissé derrière eux une proclamation appelant aux armes. On en retrouve un exemplaire à Saint-Antoine à deux lieues de Marseille. Mais, plus surprenant pour les autorités, on en retrouve plusieurs, le 25 mars au matin, placardés sur les portes de l'église et de la mairie de Joncquières et à Courthezon, deux localités du Vaucluse. Il ne fait aucun doute que le complot possède des ramifications dans ces communes rurales. Une première enquête remonte les réseaux marseillais à partir des arrestations du 23 mars. Cette branche des investigations est supervisée par le procureur général d'Aix Borély. Parallèlement, une seconde enquête commence dans le Vaucluse sous la direction active du procureur général de Nîmes Eugène Gonet.

À Marseille, la police obtient assez vite des aveux de deux jeunes prévenus. Spontanément elle a cru à une insurrection composée d'ouvriers du canal en construction, la grande œuvre qui monopolise les espoirs de développement mais aussi la peur sociale des notables marseillais. L'enquête démontre pourtant assez vite que seuls une cinquantaine de ces ouvriers ont été sti-

8. Arch. nat. BB 18 1391.

9. *Ibidem*.

pendiés par les conspirateurs, qu'ils ont alors marché en direction de Marseille, posé la proclamation à Saint-Antoine et rebroussé chemin lorsque des groupes venant de la Villette leur ont appris l'échec de la tentative. La justice se concentre alors sur les républicains marseillais et parvient à identifier le personnage central de cette affaire : le peintre en bâtiment Louis Deschamps, et son organisation, la société secrète la Montagne. Une cinquantaine d'arrestations ont lieu. Ce chiffre, déjà considérable pour une affaire politique provinciale, reste faible comparé au nombre d'hommes impliqués dans le mouvement : entre deux ou trois cents. Borély constate que les sociétés secrètes marseillaises gardent leur mystère « malgré la légèreté et la pétulance marseillaise »¹⁰.

Dans les campagnes du Vaucluse, l'enquête prend une autre dimension. Dans le bourg de Jonquières, les allées et venues des habitants ne passent pas inaperçues. Les républicains ne manquent pas non plus d'ennemis prêts à les dénoncer. Dans ces conditions, les arrestations se succèdent. Les affiliés craquent, les plus jeunes les premiers. Ils reconnaissent faire partie de la Charbonnerie réformée et dénoncent leurs chefs. À l'aide de ces aveux, la justice remonte les réseaux. Les prévenus ignorent manifestement tout des procédures judiciaires, de la suprématie des preuves matérielles sur les simples témoignages. Le procureur général met ainsi au jour une organisation structurée qui couvre tout le Vaucluse et s'étend probablement au-delà. Il parvient ainsi à découvrir les noms des principaux affiliés de Jonquières, de là, leurs correspondants dans l'arrondissement d'Orange, à Velleron, Beaumes, Entrechaux, Sainte-Cécile, dans l'arrondissement d'Avignon (Lisle, Caumont, Cavaillon), dans celui de Carpentras (Pernes, Billon, Bedoin) où réside l'un des organisateurs de la société secrète, Bruno Denis.

Le nombre des arrestations devient alors considérable. Les populations sont vivement choquées de voir arrêter des individus, certes modestes mais mariés et respectés dans la communauté. À Orange, à Carpentras, les autorités travaillent dans un climat de peur alors que les manifestations de réprobation de la population sont de plus en plus ouvertes. À l'hostilité des habitants s'ajoute celle du préfet du Vaucluse et derrière elle, celle du ministre de l'Intérieur Duchâtel. Deux logiques s'affrontent : celle, inquisitoriale, de la justice qui cherche à briser le secret, à faire la lumière sur l'ensemble des ramifications du complot, et celle du maintien de l'ordre et de la stabilité, celle du préfet du département. Le conflit éclate le 9 avril lorsque le préfet refuse au procureur l'envoi de troupes à Carpentras pour appuyer l'exécution de 40 arrestations. Néanmoins, le procureur général Eugène Gonet poursuit son instruction, et les arrestations se multiplient. Le ministre de l'Intérieur s'en inquiète, dans une lettre adressée au ministre de la Justice le 21 avril :

10. Arch. nat. BB 18 1390.

« Le nombre de ces arrestations est déjà fort considérable ; on m'en a signalé 37 ; ce chiffre est peut-être aujourd'hui dépassé : c'est toujours sous prévention de complot politique qu'on arrête les individus signalés, et l'opinion commence à se préoccuper assez vivement de ces mesures préventives qui semblent faire croire à l'existence d'un mouvement insurrectionnel, à une nouvelle levée de boucliers des partis. [...] Il importe surtout qu'on ne grandisse pas ces faits qui ont eu lieu à Carpentras ou dans les environs de cette ville, en leur assignant un caractère politique. [...] L'agitation s'est concentrée dans un petit cercle d'individus obscurs, mal famés, appartenant aux dernières classes de la société et dénués de toute importance politique. [...] De tels hommes ne peuvent être considérés comme ayant menacé sérieusement nos institutions et l'ordre social. Leur attribuer ce caractère c'est s'associer, en quelque sorte au prétexte publique qu'ils allèguent et on ne saurait le faire sans inconvénients »¹¹.

Il s'agit de dépolitiser l'affaire afin d'en minimiser l'importance devant l'opinion, et ce, en parfaite cohérence avec le refus de Guizot d'étendre le droit de suffrage. Le ministre de la Justice décide alors de freiner le zèle de son impétueux procureur tout en ménageant sa susceptibilité. Eugène Gonet cesse les arrestations le 7 mai. S'il a triomphé du secret dont s'entourent les conspirateurs, il doit s'incliner devant les logiques du secret de l'État, peu enclin à voir dévoilées son impopularité et sa fragilité. Cependant il a eu le temps de démanteler presque tous les réseaux qui ont participé à l'entreprise marseillaise. À cette date, d'après nos décomptes, 263 personnes ont été inquiétées par la police, dont 207 domiciliées dans le Vaucluse – des chiffres tout à fait considérables pour une affaire politique¹². À défaut d'avoir pu empêcher la multiplication des arrestations, le pouvoir s'emploie à faire en sorte que ce nombre ne s'ébruite pas dans la presse. L'actualité sociale, marquée par les soulèvements antifiscaux à partir du mois de juillet, rend la question plus cruciale mais facilite aussi l'enfouissement de l'affaire.

Exemplarité ou secret de la répression ? Le procès et ses fictions

À l'occasion du procès, la justice marseillaise souhaite effacer son échec de 1839. Cependant, Paris ne veut pas de la réédition d'un « procès monstre » comme avait pu l'être celui des républicains de 1834, dont le retentissement avait été finalement plutôt profitable au mouvement républicain. Le procureur ne renonce pas pour autant à un procès exemplaire aux assises de Marseille. Il sélectionne 62 accusés sur lesquels pèsent les préventions les plus lourdes. Les autres sont renvoyés devant les cours correctionnelles du Vaucluse pour simple délit d'association illicite¹³. Le procès de Marseille, remarquable par le nombre des accusés, se tient du 27 novembre au 10 décembre

11. Arch. nat. BB 18 1391.

12. Chiffre obtenu en dépouillant les dossiers BB 18 1390 et 1391 des Archives nationales et 1 M 749 des Archives départementales de Vaucluse.

13. 59 furent jugés à Orange, 54 à Carpentras, 26 à Avignon.

1841. Une foule considérable se presse autour du palais de justice et la force armée est mobilisée.

Le procureur général parvient à trouver une stratégie conciliant son besoin de répression et les instructions de Paris. Ce procès est loin d'être une simple formalité pour les autorités. Toute l'accusation repose sur des aveux et des dénonciations. Or, les accusés se sont rétractés au cours de leur séjour en prison, ayant eu connaissance de l'absence de preuves. Par ailleurs, le jury n'est pas hostile de prime abord aux républicains ; du moins, il connaît la sinistre réputation de la police et de la justice politiques. Mais, composé pour une bonne part de légitimistes, c'est aussi un jury de notables. Le procureur fabrique alors la fiction d'un complot communiste. Le secret, à savoir l'impopularité du ministère et la diffusion de l'idée républicaine chez des hommes exclus du droit de l'exprimer, est maintenu mais il est protégé par un leurre, une fiction, le réquisitoire du procureur. Ce dernier ne dispose que de fragiles preuves : les serments des affiliés, antimonarchiques et antinobiliaires, des récits de témoins plus ou moins orientés par des rancunes personnelles et par les consignes de la police. Par ailleurs, la proclamation affichée par les insurgés indiquait qu'ils respecteraient les propriétés.

L'autre élément à charge contre les accusés, c'est la constitution en société secrète avec le mythe qui l'accompagne. Le poignard, l'origine « italienne » ou plutôt niçoise, piémontaise ou savoyarde de certains accusés jugés à Marseille, tous ces éléments donnent à la tentative insurrectionnelle des allures de conspirations de théâtre romantique où les Italiens jouent traditionnellement les fourbes et les assassins. Certains membres du jury peuvent aisément s'imaginer assassinés dans de nouvelles vêpres siciliennes, prélude à un pillage généralisé. Le but du procureur était de ravalier les accusés du rang de victimes politiques à celui de criminels de droit commun. Sur les 62 accusés, cinq seulement avaient déjà été condamnés pour des délits de droit commun. Parmi eux se détache le personnage de Numa Reymond. Proche du monde des réfugiés italiens et notamment de la Jeune Italie et de la Jeune Europe, il a joué un rôle assez important dans l'organisation de la Carbonnerie réformée dans le midi. Mais il est surtout connu pour une tentative d'extorsion de fonds contre un riche négociant de Montpellier.

Face à cette stratégie, les avocats de la défense s'appuient sur l'affiche imprimée par les conspirateurs et sur la moralité de la plupart des accusés. Plus subtilement, ils cherchent à rendre responsables de la tentative insurrectionnelle les autorités orléanistes qui la répriment. Afin de séduire les légitimistes du jury, ils avancent que la situation du royaume, l'abandon des principes de religion par les autorités, la pratique du carbonarisme sous la Restauration par ces mêmes juges, excusent en partie les errements de ces petits conspirateurs inoffensifs. Cependant, ces arguments ne portèrent pas. L'actualité politique était pleine du danger des sociétés secrètes communistes. Le 31 mai 1841, Darmès, auteur d'une tentative d'assassinat sur le

roi, se proclamant fièrement conspirateur et communiste, a été exécuté. Au moment même du procès de Marseille se déroule à Paris devant la Cour des Pairs, celui de Quénisset et des ouvriers de la société des travailleurs égalitaires qui ont tiré sur les princes au moment de leur entrée dans le faubourg Saint-Antoine¹⁴.

Dans ce contexte, le verdict se révèle sévère : sur les 54 accusés présents, 51 sont condamnés (23 à une peine comprise entre six mois et un an pour association illicite, 28 à des peines comprises entre cinq et sept ans de prison). En 1842, le chef des conspirateurs marseillais, Louis Deschamps, est jugé et condamné encore plus lourdement, à la déportation en enceinte fortifiée. Le contraste est évident avec les accusés jugés en correctionnelle par les tribunaux de Carpentras, d'Orange et d'Avignon, où les peines n'excèdent pas quatre mois.

APERÇU SUR LE MONDE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

« *Un petit cercle d'individus obscurs* »

À Marseille, l'instruction estime qu'il existe deux grandes organisations : la Montagne et la Charbonnerie réformée. On peut émettre quelques doutes sur l'imperméabilité de ces deux sociétés. Dans le département du Vaucluse, la situation est plus claire : tous appartiennent à la Charbonnerie réformée. Les sociétés secrètes ne sont pas un phénomène nouveau dans le midi de la France, et de nombreuses charbonneries se sont succédé, voire ont cohabité depuis la Révolution. La matrice de toutes les organisations « carbonariques », celle qui donne à toutes ces structures un univers cohérent, un code, c'est la Charbonnerie forestière¹⁵. Cette organisation « à secret » plus que secrète, dont l'origine se rattache sans doute aux charbonniers des forêts de Bourgogne et de Franche-Comté, fournit un modèle d'organisation et des rituels aux *carbonari* italiens puis français après 1820. Après 1830, une nouvelle charbonnerie, la Charbonnerie réformée, apparaît dans le midi, propagée par des réfugiés politiques comme le colonel Pietro Régis. De recrutement populaire, elle vise à renverser les trônes d'Europe. Buonarroti en prend momentanément le contrôle avant d'être supplanté par Mazzini après 1835.

L'enquête permet d'esquisser le recrutement social des sociétés secrètes populaires, avec plus de précision pour le Vaucluse que pour les Bouches-

14. La société des travailleurs égalitaires est une des sociétés néo-babouvistes qui se développe après l'échec des Saisons en 1839. Voir Alain Maillard, *La Communauté des Egaux. Le communisme néo-babouviste dans la France des années 1840*, Paris, Editions Kimé, 1999, p. 240.

15. Pierre Merlin, *Bons cousins charbonniers. Sociabilité-symbolique-politique*, Nancray, Editions de Folklore comtois, 2005, 239 p. Sur les charbonneries et la distinction entre sociétés secrètes et sociétés à secret, voir Pierre-Arnaud Lambert, *La charbonnerie française 1821-1823, du secret en politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1995, 136 p.

du-Rhône. On constate, aussi bien dans les sociétés secrètes de Marseille que dans la charbonnerie du Vaucluse, une présence massive des artisans : ils forment, avec 141 individus sur les 260 dont la profession est connue, la majorité (54 %) du contingent des individus arrêtés. Néanmoins, leur proportion est beaucoup plus forte à Marseille. Sur les 60 hommes et une femme (Coelina Salomon, seule femme arrêtée dans cette affaire) inquiétés à Marseille, 45 peuvent être qualifiés d'artisans. Ils travaillent dans la pierre ou le bâtiment (17 d'entre eux dont le chef Louis Deschamps, peintre en bâtiment), parfois en lien avec la construction du canal, ou appartiennent au monde de l'échoppe (sept cordonniers) et de la boutique (quatre boulangers) voire au secteur textile en grande difficulté à Marseille (huit tailleurs et tisserands). On peut également noter que sur ces 61 individus, deux seulement sont nés à Marseille et neuf dans les Bouches-du-Rhône, tandis qu'onze d'entre eux sont originaires de territoires italiens. Néanmoins, ces chiffres reflètent sans doute autant les efforts des enquêteurs (la priorité a été donnée dans un premier temps aux investigations sur les ouvriers du canal) que le milieu social des deux ou trois cents conspirateurs marseillais.

Dans le Vaucluse en revanche, la répartition sociale des individus arrêtés révèle une forte participation des paysans (80 sur 203). Elle fait de cette conspiration une des premières manifestations concrètes, pour le XIX^e siècle, d'un républicanisme rural, revendiqué comme tel. Leur politisation¹⁶ s'explique, pour une minorité d'entre eux, par le souvenir des sociétés populaires de la Révolution française, et pour la majorité, par la sociabilité développée au sein de la société secrète et par les multiples contacts avec les républicains de Marseille et des autres communes. Quant aux artisans, fortement représentés (96 sur 203), ils sont issus particulièrement des métiers de la pierre et du bâtiment (33 individus), du textile (15), et de la cordonnerie (17) – profession à laquelle appartient le chef des *carbonari* de l'arrondissement de Carpentras, Bruno Denis. On trouve peu de professions intellectuelles à l'exception d'Adrien Benet, professeur de dessin, chef de l'arrondissement d'Orange.

Au cœur du secret : la violence et le sacré

À Marseille, la vie au sein de la société secrète la Montagne est mal connue. Les rares révélations font état d'un serment prononcé sur un poignard. Cette société semble garantir sa sécurité par l'homogénéité sociale de son recrutement plus que par des procédures complexes. Néanmoins, l'existence de rites plus élaborés dans certaines sections n'est pas exclue : plusieurs chefs, notamment des tailleurs de pierre, sont manifestement des compagnons, familiers de la pratique des épreuves et des signes de reconnaissance.

16. Sur la question de la politisation des paysans, voir l'état des lieux de Gilles Pécout : « La politisation des paysans au XIX^e siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », dans *Histoire et sociétés rurales*, 1994, n° 2, p. 91-125.

La Charbonnerie réformée, quant à elle, n'est pas une pure société d'action. Elle garde de ses origines de société à secret, une certaine ritualité. Certains de ces rites, communs à la franc-maçonnerie, aux charbonneries, au compagnonnage célèbrent la confraternité ou le cousinage. Ainsi, la pratique de la chaîne qui conclut la séance : « on nous fit faire la chaîne, elle consistait à se croiser les bras sur la poitrine, et à se prendre ainsi chacun par la main. Dans cette position, on se répétait doucement à l'oreille ces mots : Victoire et Liberté »¹⁷. Les signes de reconnaissance paraissent peu utiles dans cet environnement rural où tout le monde se connaît, mais donnent un savoir commun aux membres du groupe, les séparent, les distinguent du monde extérieur. Ils donnent aussi l'illusion que la société secrète est extrêmement puissante, qu'elle s'étend au-delà de la communauté locale ou régionale.

Une vraie religiosité se dégage des pratiques de la société secrète. Elle la rattache aux sociétés « à secret » dont elle est la descendante. La description des séances des *carbonari* du Vaucluse est révélatrice de cette atmosphère. Certes, cette Charbonnerie réformée ne prétend pas au perfectionnement de l'affilié : il n'y a pas de grades d'apprenti et de maître comme dans la Charbonnerie démocratique de Buonarroti du milieu des années 1830. Il n'y a pas de traces d'enseignement ou de catéchisme. En revanche, l'initiation prend la forme d'un baptême. Elle se déroule de préférence dans un lieu souterrain, en l'occurrence la cave d'un aubergiste. L'aspirant *carbonaro* se présente les yeux bandés – on retrouve le traditionnel passage de l'obscurité à la lumière. Un des accusés rapporte ainsi devant le juge d'instruction qu'on lui fit prêter serment, les yeux bandés, et que le chef lui dit : « je te baptise, moi chef de section de Carpentras, au nom de la Charbonnerie Réformée. Il frappa ensuite trois coups au dessus de ma tête quand on m'enleva le bandeau de dessus les yeux »¹⁸.

L'objet sacralisé, au-delà de l'organisation qui le défend, n'est autre que la République. Elle est d'ailleurs désignée comme la « sainte », sans plus de qualificatif. Cette expression de « sainte république » ou la « sainte », se retrouve dans une lettre anonyme envoyée par des républicains au procureur d'Orange pour dénoncer l'amalgame organisé entre républicains et criminels : « Notre but, le voici, la sainte république, non pas la meilleure des républiques ; mais la véritable république, c'est-à-dire, le bonheur de la France »¹⁹. La République et la France, car ces hommes sont animés d'un patriotisme ardent, la République et Dieu, car les membres de cette charbonnerie croient en Dieu. Ainsi, le chef de l'arrondissement de Carpentras, Bruno Denis, déporté à Cayenne après le coup d'État, dans des lettres à sa famille recommande ses proches à Dieu et les exhorte à pratiquer la vertu²⁰.

17. Arch. nat. BB 18 1391.

18. *Ibidem*.

19. *Ibidem*.

20. Arch. nat. F15 4119.

La ritualisation des séances, cette attente eschatologique de la sainte république s'accompagnent de l'évocation omniprésente de la violence révolutionnaire. Les rites servent soit à la rendre acceptable pour les plus timides, soit à faire patienter les plus ardents qui doivent se contenter d'une violence symbolique, simulée dans certains rites, ou évoquée dans les projets de prise d'armes. Le serment est formulé de manière à terrifier l'adepte : « Je jure haine à tout despotisme religieux et politique, haine à la royauté ; je m'oblige à poignarder les tyrans, ainsi que celui qui divulguerait les secrets de la société, ainsi que tout individu qui me serait désigné sur l'ordre du grand maître, si le sort venait à tomber sur moi ». Et s'il manque à son serment : « qu'on m'enfoncé ce poignard dans le sein, que mes cendres soient brûlées et jetées au vent »²¹. Ce serment qui prévoit le régicide et l'assassinat des traîtres est assurément d'inspiration italienne²². Le régicide n'est pas un acte anachronique en 1841, Louis-Philippe a vu se succéder les tentatives d'assassinat. La plus spectaculaire des tentatives fut celle de Fieschi mais c'est l'acte individuel, prémédité et justifié du républicain Alibaud qui fit l'admiration de la Charbonnerie réformée lyonnaise. Faut-il pour autant prendre ce serment au pied de la lettre ? Correspond-il à un programme d'action ou n'est-il qu'un gage rhétorique de détermination donné par les affiliés ? Pierre Arnaud Lambert, s'interrogeant sur ces questions pour la Charbonnerie française des années 1821-1823, concluait à la probable « virtualité du procès » et des sanctions dans cette société secrète bourgeoise²³. Quant à la Charbonnerie réformée, un incident rapporté par l'avocat général de Nîmes donne quelques éléments de réponse. À Lisle, où la Charbonnerie réformée venait juste de s'implanter, les affiliés cherchaient une notabilité républicaine pour se mettre à leur tête et s'adressèrent à Michel Dumas, propriétaire, ancien membre du conseil municipal. Celui-ci accepta, mais confronté au texte du serment, il refusa la seconde partie et se contenta de jurer haine à tout despotisme religieux et politique. Les *carbonari* furent néanmoins satisfaits et lui donnèrent la direction théorique de leur section²⁴.

Le symbole de la violence radicale est assurément le poignard. Il est présent physiquement lors des initiations : l'affilié, une fois le serment prononcé, se voit entouré de poignards, dont il lui est dit qu'ils le protégeront ou l'assassineront en cas de trahison. Mais pour mener à bien une insurrection, il faut d'autres armes et une véritable culture militaire. Celle-ci n'est pas absente chez les conspirateurs. Ainsi Joseph Rigot est appelé au service militaire en 1826. Il fait les campagnes de Morée de 1826 à 1828. Il fait partie des troupes débarquées à Alger en 1830. Enfin son régiment est envoyé en Vendée pour contrer

21. Arch. nat. BB 18 1391.

22. À comparer avec le serment de la Charbonnerie italienne reproduit dans Jean-Yves Frétygné, *Giuseppe Mazzini. Père de l'unité italienne*, Paris, Fayard, 2006, p. 69.

23. Pierre-Arnaud Lambert, « Secret, faute et trahison. Le jugement dans la société secrète : l'exemple de la Charbonnerie française », dans Bernard GAINOT et Pierre SERNA [dir.], *ouv. cit.*, p. 145-159.

24. Arch. nat. BB 18 1391.

les menées de la duchesse de Berry²⁵. Une grande partie des affiliés étaient membres de la garde nationale et possédaient à ce titre des fusils. Ils maîtrisaient bien le maniement des armes et la fabrication des munitions. Ainsi, à Jonquières, les 22 affiliés avaient-ils confectionné plus de 200 cartouches. L'attitude de leur chef, le soir du rassemblement, marchant « avec affectation, son fusil, son pistolet, son poignard et une ceinture pleine de cartouches », brisant son fusil de rage après l'annonce de l'échec marseillais, est révélatrice du culte des armes et du combat de certains affiliés²⁶.

Le complot : organisation et décision

Les autorités ont été manifestement surprises par l'efficacité organisatrice de sociétés qui ont su se concerter et se mobiliser. Ne pouvant attribuer une telle puissance à de simples artisans, elles ont vainement cherché à relier le complot à d'hypothétiques commanditaires plus puissants, éventuellement des légitimistes.

Les *carbonari* du Vaucluse, comme les montagnards marseillais, cultivent d'abord une sociabilité traditionnelle. Les républicains du Vaucluse se retrouvent dans les auberges et les cabarets du village ou de la petite ville. Le mouvement marseillais s'organise autour des lieux de sociabilité ouvrière et plus particulièrement des guinguettes, notamment celle du Beau Treillard et celle du Boulevard de l'Ascension²⁷. Par ailleurs, les sociétés secrètes sont divisées en sections. Lors du procès, un *carbonaro* de Carpentras devenu témoin à charge affirme qu'ils étaient divisés en sections de cinq²⁸. Le chiffre paraît assez théorique. Dans les villages, les réunions générales regroupant tous les affiliés de la commune sont la norme. Ce qui frappe dans l'organisation c'est la mobilité de ses agents. Lorsque Bruno Denis procède à des affiliations à Carpentras, Rigaud, le chef de section de Pernes est présent. Ainsi, tous ont le sentiment d'appartenir à une même organisation et non à une juxtaposition de sociétés politiques villageoises.

Dans le contexte troublé des années 1839-1841, les sociétés secrètes rencontrent un succès croissant. À Marseille, le procureur général rapporte, sans doute avec quelque exagération, qu'« à la seule Guinguette du beau Treillard, on recevait chaque dimanche 5, 6 ou 10 personnes »²⁹. Dans le Vaucluse, l'enquête démontre que « depuis six mois environ, les affiliations étaient plus nombreuses, on recommandait de recevoir qui se présenterait et qui l'on

25. Arch. nat. BB 24 128.

26. Arch. nat. BB 18 1390.

27. La guinguette de l'Ascension est celle-là même dans laquelle est admis le poète et chansonnier Victor Gelu. Il rapporte la scène dans *Marseille au XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1971, p. 228-229. Voir également l'analyse par Maurice Agulhon de ce passage : *Histoire Vagabonde*, Paris, Gallimard, 1988, tome 1, p. 86.

28. *Le Sémaphore*, 1^{er} décembre 1841.

29. Arch. nat. BB 18 1390.

pourrait»³⁰. Ces succès ont-ils grisé des chefs coupés de la vie profane³¹ ? Cela pose la question du processus de décision de la prise d'armes et par là même, la question de la hiérarchie dans la société secrète.

Si les *carbonari* et les montagnards ont choisi l'insurrection, ce n'est pas pour vaincre le régime à eux seuls – version du procureur destinée à les décrédibiliser – mais dans l'espoir d'être suivis. Ils comptaient sur les ouvriers de la ville de Marseille, ceux du canal, mais aussi sur un ralliement de l'armée. Pour comprendre ces illusions, il faut retracer la genèse du projet. L'idée d'une insurrection naît à la fin de l'année 1840. Or, depuis octobre, le pays, et Marseille en particulier, suit avec passion la crise diplomatique qui oppose la France au reste de l'Europe au sujet de la question d'Orient. Le choix du ministre Soult-Guizot de sacrifier les ambitions égyptiennes au maintien de la paix est ressenti comme une humiliation de l'honneur national. Par ailleurs, à Marseille où le commerce avec l'Égypte revêt une grande importance, les milieux d'affaires sont des soutiens inconditionnels de Méhémet Ali. Même le très libéral et modéré *Sémaphore*, dans son numéro du 1^{er} décembre 1840, n'hésite pas à parler de trahison pour qualifier l'action du gouvernement³². Or c'est précisément en ce mois de décembre que naît l'idée d'une insurrection chez les conspirateurs marseillais. L'appel aux armes dévoile le lien avec le contexte diplomatique : « Aux armes ! Pour n'être point solidaires de la honte qu'acceptait le gouvernement lâche et menteur qui pesait hier encore sur la France »³³.

Le processus qui conduit les affiliés au passage à l'acte est révélateur de la faiblesse de la hiérarchie supérieure des sociétés secrètes. Dans la seconde quinzaine du mois de décembre, une réunion des chefs régionaux de l'association a lieu à Avignon. Sont présents Numa Reymond, qui dirige probablement quelques réseaux autour de Montpellier, Martial Ricard, un négociant de Marseille, Louis Rique, négociant à Tarascon, républicain de longue date, probable *carbonaro* sous la Restauration, et Adrien Benet, le chef de l'arrondissement d'Orange. Ces hommes, appartenant à la classe moyenne, sont manifestement dépassés par l'ardeur de certains affiliés. Ils ne se rendent plus aux réunions postérieures. Numa Reymond, qui envoie un légitimiste pour le représenter à la réunion suivante, est décrédibilisé. L'initiative passe alors à des chefs subalternes.

Au mois de mars, les Marseillais, décidés à agir, envoient un émissaire rencontrer les sociétés du Vaucluse. Cela aboutit à la réunion de Lambesc entre les principaux chefs marseillais, dont le peintre en bâtiment Louis Deschamps, et des représentants vauclusiens qui acceptent leur projet. Vers le 10 mars, les trois principaux chefs se rencontrent : Louis Deschamps, Bruno

30. *Ibidem*.

31. C'est la critique contre les sociétés secrètes que formule ainsi *L'Atelier* dans le numéro du 4 décembre 1841.

32. Sur cette question, voir Pierre Guiral, « Quelques notes sur la politique des milieux d'affaires marseillais de 1815 à 1870 », dans *Provence historique*, tome VII, 27, janvier-mars 1957, p. 155-174.

33. Arch. nat. BB 18 1391

Denis et Adrien Benet. Ce dernier prêche sans doute la modération et obtient de se rendre à Lyon afin de consulter les *carbonari* lyonnais. Mais la lettre des Lyonnais prêchant la patience ne parvient pas jusqu'à Marseille. Le 20 mars, les Marseillais choisissent la date du 23 mars dans la nuit pour agir, les sections du Vaucluse doivent suivre le 24. Comme on le sait, la mobilisation s'opère alors que les autorités marseillaises sont prévenues.

Dans cette conspiration, l'admirable organisation locale, plus précisément départementale, est remarquable. Elle est d'autant plus étonnante que l'organisation manque de moyens. Pour financer les allées et venues des émissaires, les affiliés se cotisent. Le résultat est malgré tout assuré : les proclamations sont parvenues à toutes les sections participant à l'action. En revanche, si l'organisation est efficace au niveau local, elle semble complètement désorganisée au niveau régional (on a vu la faillite des chefs régionaux) et également au niveau national. Depuis la mort de Buonarroti et l'exil de Mazzini à Londres, la Charbonnerie réformée n'a plus de direction. Les membres des sociétés secrètes deviennent donc, en quelque sorte, des soldats perdus de la démocratie. La réorganisation vient de Lyon – le voyage d'Adrien Benet le confirme – avec, à l'origine, des ouvriers cultivés, ayant lu et médité Buonarroti. Les Lyonnais se sont mis en contact avec la société des Nouvelles Saisons à Paris, mais cette organisation ne compte pas de chef d'envergure suffisante pour coordonner les réseaux de l'ensemble du territoire. Lyon est donc le centre véritable de la Charbonnerie réformée, sans pouvoir réfréner à temps l'ardeur des Marseillais.

Cet événement, conçu dans le secret, a donc été victime de l'occultation du pouvoir central. De fait, il est demeuré peu connu des républicains eux-mêmes. Néanmoins, à l'échelle locale, la sensation fut grande, et dans le Vaucluse le traumatisme fut important. Les villageois et même certaines autorités locales ont vu avec déplaisir leurs concitoyens internés dans le nord de la France, à Doullens³⁴. À Marseille, le procès fit figure d'événement. Victor Gelu, chansonnier populaire, proche au fond de la monarchie de Juillet, composa « Lou Tramlamen », « à propos de l'échauffourée populacière, dite complot de la Villette, qui a eu lieu à Marseille le 24 mars 1841 »³⁵. Un ouvrier s'y exprimait à la première personne, clamant son rejet de l'exploitation et de la misère, attendant avec une impatience eschatologique « *lou tramlamen* », le grand tremblement révolutionnaire qui apporterait à la France, la « Santo » la sainte république. Avec une ironie désespérée, Victor Gelu rapprochait l'origine misérable des conjurés et la démesure de leur ambition : faire tom-

34. Arch. nat. BB 24 128.

35. Sur Victor Gelu et cette chanson, voir le site internet de René Merle : <http://www://rene-merle.com>

ber un régime politique, prendre la place des autorités, devenir maire même si « *per malur sabi pa liegi* »³⁶.

En 1848, la République trouve naturellement des soutiens immédiats dans les condamnés politiques de 1841³⁷. Adrien Benet devient sous-commissaire de la République à Orange ; Joseph Rigot devient commissaire de police à Pernes. Après la mise sous surveillance des clubs³⁸, les sociétés secrètes à l'œuvre en 1841 se réorganisent³⁹. Cette fois, des notables républicains comprennent la force de ces réseaux secrets et surtout leur besoin d'un organe central. Alphonse Gent évince, non sans difficulté, les *carbonari* lyonnais dans le midi et fonde la Nouvelle Montagne. En revanche, la conspiration de 1841 ne semble pas avoir joué un rôle mobilisateur dans la lutte de décembre 1851. Peut-être le souvenir douloureux de la répression à Pernes, Joncquières ou Carpentras a-t-il joué. Plus sûrement, cela s'explique par l'action des sociétés de l'ordre, qui, connaissant bien depuis 1841 les réseaux républicains, ont pu en neutraliser les chefs⁴⁰. Remarquons que la répression s'abatit sur les vétérans de 1841. D'après nos investigations, 28 individus sont à nouveau compromis de 1851 à 1870, auxquels s'ajoutent treize individus qui appartiennent très vraisemblablement à la famille des inculpés de 1841⁴¹. En 1852, le châtement est encore plus lourd : l'objectif est d'annihiler les sociétés secrètes et d'éliminer physiquement les meneurs. Ainsi Bruno Denis et Louis Rique sont condamnés à la déportation à Cayenne et Adrien Benet, à cinq ans de détention à Lyon. Aucun ne survécut⁴². La radicalité de la répression de 1852 explique qu'en 1881, leurs proches, dans les demandes d'indemnités, ne mentionnent pas explicitement l'événement de 1841. Par ailleurs, si la résistance au coup d'État s'inscrit dans un mouvement légitimé par la III^e République, la tentative de 1841 ne peut se rattacher à l'histoire nationale et cela explique sans doute cet oubli relatif.

*Jean-Noël Tardy est membre du
Centre de recherche en histoire du XIX^e siècle Paris 1-Paris 4,
doctorant à l'université Paris 1 et ATER à l'université de Marne-La-Vallée*

36. « Par malheur, je ne sais pas lire ».

37. Sur 1848, voir Natalie Petiteau, « 1848 en Vaucluse ou l'impossible république bourgeoise », dans *Cahiers d'Histoire*, n° 2, 1998, p. 223-245 et Jonathan Skinner, *ouv. cité*.

38. Loi du 28 juillet 1848.

39. Raymond Huard le présentait dans : « Une structure politique ambiguë : les sociétés secrètes quarante-huitardes dans le midi de la France », dans *Histoire et clandestinité. Actes du colloque de Privas, mai 1977*, Albi, Ateliers professionnels de l'OSJ, 1979, p. 353-369.

40. Le fait est minutieusement développé par Philippe Vigier dans sa thèse, *La Seconde République dans la région alpine, étude politique et sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 2 vol.

41. Chiffre obtenu grâce à l'inventaire des Arch. nat. : Denise Devos, *La Troisième République et la mémoire du coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte*, Paris, 1992, 598 p. et le dossier I2 42 des Archives municipales de Lyon.

42. Adrien Benet tombe gravement malade en prison. Libéré pour raison médicale, il s'éteint peu après.